

Comité Syndical du 30 mars 2022

18h00

Salle du conseil de la CC du Carmausin-Ségala

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Ordre du jour

PREMIERE PARTIE : ELECTION DU PRESIDENT	2
1 Installation du Comité Syndical et présentation des nouveaux membres du Comité Syndical du PETR.....	2
2 Election du bureau : Président, Vice-Présidents, membres du bureau.....	2
DEUXIEME PARTIE	3
3 Approbation du compte de gestion 2021 et vote du compte administratif.....	3
4 Budget primitif 2022 et appel à participation des 5 EPCI.....	4
5 Temps de travail : 1 607 HEURES.....	4
6 Points divers.....	5

PREMIERE PARTIE : ELECTION DU PRESIDENT

A partir de 18h00

1 Installation du Comité Syndical et présentation des nouveaux membres du Comité Syndical du PETR

La séance sera ouverte sous la présidence de M. Sylvian CALS, 1er Vice-Président, qui déclarera, après avoir procédé à l'appel, les membres du Conseil Syndical (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Vous trouverez en annexe 1 la liste des élus titulaires et suppléants du PETR.

Le Conseil Syndical aura ensuite à désigner un(e) secrétaire de séance.

Approbation du PV du précédent conseil syndical

Suite au départ de la commune de Salle (anciennement Communauté de Communes du Carmausin-Ségala) vers la communauté de communes du Cordais et Causse et compte tenu de la présence au sein du comité syndical du PETR de Monsieur Thierry DOUZALS, Maire de Salle et de Mme Caterina FUSCO, adjointe à la Mairie de Salle, la Communauté de Communes du Carmausin Ségala était dans l'obligation de désigner un nouveau titulaire et un nouveau suppléant.

Par Délibération de la CC du Carmausin Ségala du 08/03, ont été désignés M. Jean-Marc BALARAN comme titulaire et M. Jean-Marc SENDES comme suppléant.

2 Election du bureau : Président, Vice-Présidents, membres du bureau

Suite à la démission de Didier SOMEN en tant que Président et au remplacement de Thierry Douzal qui était élu au Bureau et 6eme Vice-Président du PETR, il sera procédé :

- A l'élection d'un nouveau président
- A la réélection de l'ensemble des membres du bureau et des délégations

Rappel des statuts du PETR

Article 10 : Le Bureau

Conformément aux articles L. 5741-1, L. 5711-1 et L. 5211-10 du CGCT, le Comité Syndical élit en son sein un bureau composé

- D'un président,
- De six vice-présidents avec au moins un représentant par EPCI (sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif total du comité syndical).
- De six autres membres, en veillant à une représentation de l'ensemble de communautés de communes.

L'élection du Président s'effectue sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée.

Le Président, les Vice-Présidents et membres du Bureau sont élus au scrutin majoritaire à trois tours à bulletin secret.

Vous trouverez en annexe n°1 la liste des membres du comité syndical

DEUXIEME PARTIE

A partir de 19h00

3 Approbation du compte de gestion 2021 et vote du compte administratif

3.1 Compte de gestion

Présentation aux membres du comité Syndical du compte de gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Albi

	Résultats à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	27 337.52 €	0 €	-2 329.62 €	25 007.90 €
Fonctionnement	280 172.02 €	0 €	37 680.88 €	317 852.90 €
TOTAL	307 509.54 €	0 €	35 351.26 €	342 860.80 €

3.2 Compte Administratif 2021 et affectation du résultat :

Election d'un président de séance.

Seront présentés par section et par chapitre les crédits ouverts au budget 2021, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion 2021.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	360 757,65	G	398 438,53
	Section d'investissement	B	3 104,88	H	775,26
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	0,00	I (si excédent)	280 172,02
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	0,00	J (si excédent)	27 337,52
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	363 862,53	= G+H+I+J	706 723,33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	360 757,65	= G+I+K	678 610,55
	Section d'investissement	= B+D+F	3 104,88	= H+J+L	28 112,78
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	363 862,53	= G+H+I+J+K+L	706 723,33

Résultat de fonctionnement 2021 :

Recettes de fonctionnement :	398 438.53 €
Dépenses de fonctionnement :	360 757.65 €
Résultat de fonctionnement 2021 :	37 680.88 €
Excédent 2020 reporté :	280 172.02 €
Excédent global de fonctionnement :	317 852.90 €

Résultat d'investissement 2021 :

Recettes d'investissement :	775.26 €
Dépenses d'investissement :	3 104.88 €
Résultat d'investissement 2021 :	- 2 329.62 €
Excédent 2020 reporté :	27 337.52 €
Excédent global d'investissement :	25 007,90 €

L'exercice fait apparaître un **résultat net provisoire de 35 351.26 €**, qui se traduit **par un excédent total cumulé de 342 860.80 €**.

4 Budget primitif 2022 et appel à participation des 5 EPCI

4.1 Budget Primitif 2022 :

Conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire du 09/12/21 et sur la base d'une cotisation à 3,80 € par habitant, il sera proposé le budget primitif 2022, suivant :

- En dépenses de fonctionnement : 746 897.90 €
- En recettes de fonctionnement : 746 897.90 € (qui reprend le résultat de clôture 2021 corrigé à hauteur de 317 852.90 €)
- En dépenses d'investissement : 26 891.52 €
- En recettes d'investissement : 26 891.52 € (avec reprise du solde d'exécution 2021 à hauteur de 25 007.90 €)

4.2 Appel à participation des 5 EPCI :

Suite au débat sur les orientations budgétaires 2022, le projet de budget a été établi sur la base d'une **cotisation maintenue à 3,80 € par habitant**, en fonction de la population totale (base INSEE 2019), selon la clé de répartition suivante :

	Population totale INSEE 2019	Participation 3.80 €/hab
CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	6 557	24 916.60 €
CC Centre Tarn	11 309	42 974.20 €
CC Cordais et Causse	5 157	19 596.60 €
CC du Carmausin - Ségala	30 396	115 504.80 €
CC Val 81	5 652	21 477.60 €
TOTAL :	59 071	224 469.80 €

5 Temps de travail : 1 607 HEURES

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et

établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents.

Il est nécessaire de délibérer sur la mise en place des 1 607 heures au sein du PETR.

6 Points divers

Remboursement de frais récurrents pour l'accès à des outils en ligne

Point sur les prochains programmes : CTO, LEADER, ...

Point d'avancement du parcours des territoires pilotes avec la Fabrique des Transitions

Annexe 1 : Liste des membres du comité syndical

Communauté de communes Centre Tarn

Titulaires	Suppléants
M. Sylvian CALS (Arifat) M. Jean-Luc CANTALOUBE (Terre de Bancalié) M. Jean-Claude MADAULE (Poulan Pouzols) Mme Marie-Claude ROLLAND (Montredon Labessonnié) M. Pascal THIERY (Réalmont)	M. Serge BOURREL (Laboutarié) M. Alain BOYER (Réalmont) M. Jean-Pierre LESCURE (Montredon Labessonnié)

Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois

Titulaires	Suppléants
M. Bruno BOUSQUET (Villefranche d'Albigeois) M. Patrick CARAYON (Rayssac) M. Jean-Luc ESPITALIER (Saint André)	M. Bernard LAFON (Alban) Mme Sandrine SANDRAL (Teillet)

Communauté de communes du Cordais et du causse

Titulaires	Suppléants
Mme Sabine BOUDOU OURLIAC (Marnaves) M. Bernard BOUVIER (Livers-Cazelles) Mme Sylvie GRAVIER (Milhars)	Mme Elisabeth COUTOU (Penne) M. Bernard TRESSOLS (Cordes sur ciel)

Communauté de communes Val 81

Titulaires	Suppléants
M. Claude CRAYSSAC (Saussenac) M. Guy GAVALDA (Cadix) Mme Myriam VIGROUX (Assac)	Mme Christine FARSSAC (Trébas) M. Didier ROUDIER (Saussenac)

Communauté de communes du Carmausin-Ségala

Titulaires	Suppléants
Mme Christine BARRILLIOT (Cagnac Les Mines) M. Jean-Louis BOUSQUET (Carmaux) M. Jean-Marc CINTAS (Saint Benoit de Carmaux) M. Jean-Claude CLERGUE (Sainte Gemme) M. Jean-Marc BALARAN (Sainte Croix) Mme Françoise EMERIAUD (Tanus) M. Christian PUECH (Moularès) Mme Fatima SELAM (Monestiès) M. Didier SOMEN (Taïx)	M. Jean-Marc SENGES (Almayrac) M. Jean-François KOWALIK (Blaye les Mines) M. Denis MARTY (Monestiès) M. Jean-Michel SIBRA (Combefa) Mme Myriam VIDAL (Saint Jean de Marcel)